



CENTRE NATIONAL  
DE LA CHANSON DES  
VARIÉTÉS ET DU JAZZ

◇◇◇◇◇◇  
**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ**

◇◇◇◇◇◇  
**2017**





**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2017**





## ÉDITO

**L**e bilan 2017 pour le secteur du spectacle de musiques actuelles et de variétés reste fidèle à ces dernières années : dynamisme et vitalité. Les premières indications sur l'activité de l'année précédente, apportées par les déclarations de taxe reçues par le CNV attestent la poursuite d'une croissance, tant du nombre de représentations que du montant de l'assiette.

Avec une facturation nette de 32,8M€, en augmentation de 7% par rapport à 2016, le CNV a dénombré en 2017 plus de 80 000 représentations, (+11%). Ces chiffres encourageants sont à la fois le résultat d'un secteur qui entreprend et d'une capacité du CNV à toujours mieux percevoir sur le territoire.

Il faut néanmoins modérer cet enthousiasme en insistant sur une autre caractéristique de

notre secteur : la fragilité des entreprises qui le composent. Comme en atteste l'enquête économique et sociale menée sur la période 2012 - 2014 et publiée en septembre sur les entreprises de spectacles de notre secteur, les marges des structures restent faibles malgré la diversité des modèles économiques. Ces chiffres ne vont a priori pas s'améliorer au regard des coûts liés à la sécurité que les entreprises doivent assumer depuis 2016.

Ces coûts peuvent en partie expliquer l'augmentation du nombre de dossiers de demande déposés au CNV, mais les conditions d'exercice des activités des entreprises de spectacles restent sous tension de façon plus structurelle et globale. Uniquement sur les programmes d'aides nationaux, le CNV a constaté une augmentation de 11% du nombre de demandes avec 1 888 dossiers instruits.



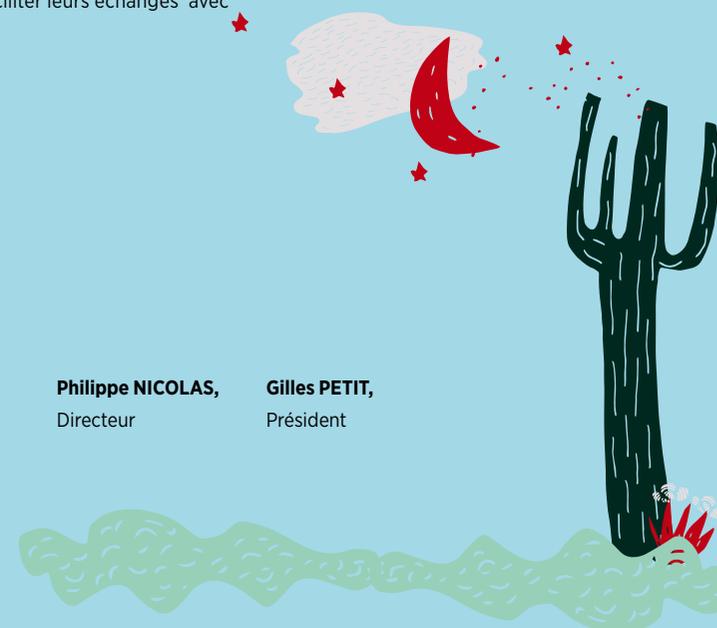
En tant que partenaire privilégié des entreprises de spectacles, le CNV a renforcé ses liens déjà étroits avec les acteurs du secteur en multipliant les occasions d'échanges (rencontres professionnelles, débats, réunions d'informations, participation et organisation de groupes de travail, etc.). En ce qui concerne les partenariats avec les régions, les résultats sont particulièrement prometteurs, avec 6 partenariats à l'œuvre en 2017 (conventions, contrats de filière), dont 3 nouveaux signés l'année dernière.

Il convient également de mentionner les chantiers toujours en cours, comme la réforme des programmes d'aides ou la refonte du système d'information de l'établissement. L'objectif est de répondre toujours mieux aux besoins des usagers, de fluidifier et de faciliter leurs échanges avec le CNV.

Enfin 2017 a été également marqué par la remise du rapport de Mr Roch Olivier Maistre, missionné par le ministère de la culture pour faire des propositions en vue de la mise en place d'une « maison commune de la musique ». Ce rapport, bien accueilli par l'ensemble des professionnels, doit donner lieu à la mise en place d'une mission de préfiguration qui dessinera les contours du futur établissement. Le CNV et les professionnels représentés au sein de ses instances seront attentifs et disponibles pour contribuer à la mise en œuvre de ce projet qui fédérera enfin tous les acteurs de la filière.

**Philippe NICOLAS,**  
Directeur

**Gilles PETIT,**  
Président





## CHIFFRES CLÉS

### TAXE FISCALE PERÇUE

FACTURATION NETTE	NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS	NOMBRE DE REDEVABLES
32,8M€	80 814	3 525
+7% VS 2016	+11% VS 2016	+1% VS 2016



### REDISTRIBUTION<sup>1</sup>

	MONTANT TOTAL DES AIDES <sup>1</sup>	STRUCTURES AIDÉES		
	36,8M€	1 044		
	-4% VS 2016	+2% VS 2016		
Fonds d'urgence au spectacle vivant	Aides CNV	Fonds d'urgence au spectacle vivant	Aides CNV	
5,4M€	31,4M€	238	957	
-53% VS 2016	+18% VS 2016	-37% VS 2016	+12% VS 2016	
	aides nationales	dispositifs territoriaux	aides nationales	dispositifs territoriaux
	29,7M€	1,7M€	897	102
	+18% VS 2016	+7% VS 2016	+10% VS 2016	+67% VS 2016

### AIDE MOYENNE CUMULÉE PAR STRUCTURE<sup>2</sup>

AIDES NATIONALES	FONDS D'URGENCE	AIDES TERRITORIALES
33,1k€	22k€	16k€
+8% VS 2016	-32% VS 2016	-38% VS 2016
dont aides non remboursables hors droit de tirage		
19,5 k€		
+6% VS 2016		

<sup>1</sup> En plus de la redistribution de la taxe, le CNV a la capacité de mutualiser des fonds en provenance de partenaires et de les reverser via des dispositifs coconstruits avec eux. Le Fonds d'urgence au spectacle vivant a été abondé en 2017 par le ministère de la culture à hauteur de 7M€ et par le CNV à hauteur de 1M€ (répartis à 50/50 entre aides remboursables et non remboursables). Les aides nationales comprennent le programme résidences musiques actuelles financé par le ministère de la culture. Le budget des aides territoriales comprend les participations des partenaires (Collectivités territoriales et Directions Régionales des Affaires Culturelles).

<sup>2</sup> Ce montant moyen prend en considération le fait qu'une structure peut être soutenue par plusieurs programmes et sur plusieurs projets.

## SOMMAIRE

01	<b>Un établissement au service de son secteur</b>	Efficacité de la perception et amélioration du service aux usagers	8
		Développement des partenariats avec les territoires	11
		Le Fonds d'urgence au spectacle vivant 2 <sup>ème</sup> année	13
02	<b>Une gouvernance impliquée</b>	Le renouvellement des instances, prise en compte de la parité	14
		Réforme des aides	14
		Comité des programmes, les dossiers stratégiques	15
		Suivi des partenariats structurants	17
03	<b>Une équipe en mouvement et au contact des professionnels</b>	Sur le terrain	18
		Au sein de l'établissement	20
04	<b>La ressource et l'observation, des clés pour mieux accompagner le secteur</b>	Travaux et collaborations du centre de ressources	22
		L'observatoire de l'économie de la filière musicale	23
05	<b>Bilan détaillé des aides octroyées</b>	Typologie des usagers du CNV	24
		Bilan des aides octroyées	26
		Focus Fonds d'urgence	27
		Focus dispositifs territoriaux	28
06	<b>Bilan détaillé des aides nationales</b>	Aides à la création/production	34
		Aides à la diffusion	39
		Aides à la structuration et au développement professionnel	44
		Aides aux entreprises	46
07	<b>Annexes</b>	Bilan financier	51



# UN ÉTABLISSEMENT AU SERVICE DE SON SECTEUR

## EFFICACITÉ DE LA PERCEPTION ET AMÉLIORATION DU SERVICE AUX USAGERS

**L**a perception de la taxe fiscale a connu cette année un record historique : 32,8 M€ de recettes nettes.

Cette performance est due à un nombre important de grands événements sur le territoire. La France a accueilli un nombre exceptionnel de spectacles présentés dans des stades ou des « Arena » et lors de cette même année, le CNV a vu une très bonne tenue des grands festivals « traditionnels » de l'été et la création de nouvelles manifestations. Pour autant les grands événements ne peuvent expliquer à eux seuls la croissance du nombre de représentations. Cette dernière est probablement liée comme nous le constatons chaque année au foisonnement des petites et moyennes représentations. Les chiffres de la diffusion 2017, traditionnellement présentés à l'automne, présenteront une analyse plus précise de ces mouvements.

## UNE ORGANISATION REPENSÉE À L'AUNE DE L'ÉVOLUTION DU SERVICE

2017 a vu la mise en place d'ajustements internes afin d'intégrer de nouvelles activités, d'améliorer la qualité du service et la relation avec les usagers.

Le transfert de la gestion du droit de tirage au service taxe a simplifié le circuit de ces dossiers. Une seule personne est en charge de l'instruction y compris, le cas échéant, du suivi de la régularisation des demandeurs au regard de la taxe sur les spectacles de variétés.

Le service a également désigné des référents pour les sujets spécifiques tels que les demandes de modification de l'affectation de la taxe (dans les cas de co-production ou de co-réalisation<sup>2</sup>), ou les questions liées à la mise en œuvre de l'accord ASTP.

L'accord signé avec l'ASTP et appliqué en septembre 2016 a permis de clarifier les modalités de déclaration des spectacles. Les premiers éléments de bilan de cet accord sur année pleine sont encourageants. Les théâtres

parisiens adhérents ASTP ou les affiliés du CNV s'y produisant ne déclarent plus les spectacles d'humour ou spectacles musicaux au CNV. Cet accord accroît la collaboration active entre les deux organismes, avec pour effet une baisse significative des contentieux et du temps passé à les régler.

Depuis 2012, le CNV propose à ses affiliés de déclarer leurs représentations en ligne via leur espace privé. La prise en main de ce service par les redevables poursuit sa progression pour atteindre en 2017, un volume de déclarations web de 48% de l'ensemble des déclarations reçues, contre 40% en 2016 et 30% en 2015. Ce mode de déclaration qui permet aux redevables d'avoir accès à l'historique de leur compte devrait se généraliser pour devenir à terme l'unique mode de déclaration des représentations. Depuis sa mise en fonction, l'outil évolue en permanence afin d'améliorer la qualité de service proposé aux usagers.

<sup>2</sup> Voir simplification des processus et automatisation du Droit de Tirage p20.

### CHIFFRES CLÉS

L'analyse des chiffres des actions qui composent l'activité de perception de la taxe permet de compléter l'explication de ce rendement de la taxe fiscale en 2017. Le nombre d'avis de sommes à payer

émis par le CNV a progressé de 6% par rapport à l'année dernière, indiquant une augmentation des spectacles déclarés au CNV.

FACTURATION  
NETTE

32,8M€

+7% VS 2016

AVIS DE SOMMES  
À PAYER

25 851

+6% VS 2016

REPRÉSENTATIONS  
FACTURÉES

80 814

+11% VS 2016

NOMBRE  
DE REDEVABLES

3 525

+1% VS 2016

## UNE MEILLEURE IDENTIFICATION DES SÉANCES

Le CNV mène des actions d'alerte et de recouvrement auprès d'organismes de spectacles qui omettent de déclarer la billetterie de leurs spectacles de variétés. En cas de non déclaration, l'établissement émet des Rappels Avant Mise en demeure, puis des Mises En Demeure, avant de procéder le cas échéant à des actions contentieuses. Le service a poursuivi en 2017 son travail sur l'identification des séances, en lien avec la chargée de collecte et de contrôle des données.

En 2017, il a émis 8 669 Rappels Avant Mise en demeure (RAM +14% vs 2016), desquels

ont découlé 6 534 Mises En Demeure (MED -20% vs 2016). Cette baisse confirme la capacité du CNV à mieux identifier les séances et à régulariser des situations de non déclarations avant l'ouverture de procédures contentieuses, pour le bénéfice de tous.

Enfin, il est intéressant et rassurant de voir que le nombre d'échéanciers accordés est en légère baisse (-6%) et que le montant global des sommes dues connaît un recul encore plus important (-0,4 M€, soit -60 % vs 2016), diminuant fortement le risque financier de non-respect des paiements pour des structures soumises à des échéanciers.



Plus d'infos sur  
[www.cnv.fr](http://www.cnv.fr)

## DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS AVEC LES TERRITOIRES



**L**a relation avec les acteurs sur le terrain est vitale pour le CNV. Les contacts qu'il noue lui permettent de nourrir ses réflexions mais également de diffuser l'information sur la diversité de ses activités. 2017 fut une année particulièrement riche du point de vue du développement des conventions avec les régions, avec notamment la signature d'un premier contrat de filière pour le secteur des musiques actuelles et des variétés.

### LES RÉGIONS

En 2017, six conventions de partenariat signées entre le CNV, les conseils régionaux, et les Directions Régionales des Affaires Culturelles étaient en cours : Nouvelle-Aquitaine, Bretagne, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Grand Est et Normandie. Ces trois dernières ont été nouvellement signées en 2017. La Normandie présente la particularité d'être la première convention cosignée par un département, l'Orne, rejoint par le département de la Manche à compter de l'année 2018.

En Région Nouvelle-Aquitaine, la convention de partenariat signée il y a bientôt 2 ans avait pour objet de déboucher sur un contrat de filière. Il a effectivement été signé par la ministre de la culture en septembre 2017 à l'Atabal à Biarritz. Il a donné lieu à un document cadre et a inspiré en ce sens la nouvelle politique partenariale des acteurs sur le terrain.

L'ensemble des partenariats mobilise pour l'année 2017 une enveloppe globale de 1M€, soit 50% d'augmentation au regard de la somme mobilisée sur l'année 2016. 17 appels à projets ainsi que 2 dispositifs ont été lancés

par l'établissement et ses partenaires afin d'encourager par exemple les coopérations professionnelles, la structuration des entreprises de production, l'innovation numérique ou la diffusion en milieu rural<sup>3</sup>.

Ce travail en région est conduit en étroite collaboration avec les acteurs, leurs réseaux et les agences régionales. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ARCADE région sud a été associée. Il en a été de même avec l'agence normande, le FAR et le réseau des musiques actuelles en Normandie, RMAN. En Nouvelle-Aquitaine, le RIM, réseau des indépendants de la musique, a été une pierre angulaire de la démarche aboutissant à la signature d'un contrat de filière.

L'année 2018 devrait par ailleurs voir se renforcer et se concrétiser de nouveaux partenariats et contrats de filière avec les régions Hauts de France, Pays de la Loire, et Centre Val de Loire. Des partenariats avec les régions Bourgogne Franche-Comté, Rhône Alpes, Île-de-France et La Réunion sont également en cours de préfiguration.



<sup>3</sup> Voir détails dans la partie « Bilan détaillé des aides octroyées » p 28-31



PARIS

En 2016, le CNV et la Ville de Paris ont mis en commun leurs moyens et signé une convention pour soutenir l'investissement et l'activité des salles de musiques actuelles de petites de moyennes jauges. Afin de gérer ces programmes, les commissions 6 et 7 ont été mobilisées, deux personnes représentant la Mairie de Paris s'ajoutant à l'effectif de ces commissions pour former les commissions 6bis et 7bis.

#### Commission 6bis

##### Investissement dans les salles de musiques actuelles à Paris

Pour la deuxième année de la convention avec la Mairie de Paris, l'accompagnement aux mises aux normes (accessibilité, insonorisation, sécurité, sûreté...) des salles de musiques actuelles de moins de 1 500 places suit son cours, les projets soutenus pouvant être aussi bien des structures existantes que de nouveaux projets, tels que La Station, la Gare des Mines, Le Hasard Ludique, Popup. L'intervention de cette commission peut aussi

bien concerner un soutien aux études ou un investissement ponctuel que la participation à des travaux importants.

En 2017, 12 demandes d'aide sur 14 ont été satisfaites pour un montant total d'aide de 380k€, soit une aide moyenne de 31,6k€ par projet. L'aide attribuée correspond à 49% des demandes (projets acceptés) et à 33% du montant des postes d'investissement pris en compte.

#### Commission 7bis

##### Activités des salles de musiques actuelles à Paris

L'aide à l'activité des salles de musiques actuelles parisiennes connaît aussi une évolution, avec 22 demandes pour 19 soutiens et 12 structures concernées, pour un total d'aide de 334 k€. L'aide moyenne s'est élevée à 17,5k€ par projet, soit 42k€ par structure. Les trois dispositifs du programme (aide à

la diffusion, aide aux projets culturels, aide à l'emploi et à la structuration) ont été sollicités (22% des aides pour les projets culturels, 20% pour l'emploi et la structuration et enfin, la part prépondérante : 57% pour l'aide à la diffusion ; à noter qu'en 2016 celle-ci représentait 64% des aides).

MAIRIE DE PARIS 

## LE FONDS D'URGENCE AU SPECTACLE VIVANT 2<sup>ème</sup> ANNÉE.

 **L**e Fonds d'urgence, géré par le CNV, s'est réuni à deux reprises lors de l'année 2017 sous la présidence du ministère de la culture. Il a continué à financer : les coûts liés au renforcement des mesures de sécurité et les pertes d'exploitation pour les spectacles familiaux, jeune public ou les lieux de cabarets.



Abondé à nouveau par le ministère de la culture à hauteur de plus de 7M€ en 2017, le montant total du Fonds d'urgence a été porté à 8,2M€ pour 2017. Le CNV a contribué à hauteur de 500k€ pour les aides non-remboursables ainsi que pour les aides remboursables, soit un total d'1M€<sup>4</sup>.

les dossiers concernant les lieux du festival d'Avignon Le Off et un certain nombre de dossiers importants mais qui ne rentraient pas dans le champ de compétences du Fonds.

Le CNV a continué à s'investir sur la question des soutiens économiques complémentaires au Fonds d'urgence en travaillant avec l'ensemble des services de l'Etat quant à la réflexion sur les actions et les mesures relatives à la sécurité des événements culturels.

Les deux sessions du comité d'engagement ont soutenu 280 demandes, à hauteur de 5,2M€ d'aides non remboursables et 270k€ d'aides remboursables.

C'est ainsi que le CNV a invité le Préfet Hubert Weigel à présenter son référentiel « Gérer la sûreté et la sécurité des événements et sites culturels » lors d'une table ronde sur les festivals au Printemps de Bourges. Il a travaillé régulièrement avec la Haute Fonctionnaire de Défense et de Sécurité (HFDS) dédiée au ministère de la culture et le préfet Guépratte détaché au ministère de la culture pour suivre tous les sujets liés à la sécurité.

Depuis sa création, le Fonds d'urgence au spectacle vivant a soutenu 803 dossiers pour un montant total de 17,88M€, dont 797 aides non-remboursables pour 16,47M€, et 412 aides remboursables pour un montant total de 1,41M€.

La Direction Générale de la Création Artistique a par ailleurs, en liaison avec le CNV, instruit

<sup>4</sup> Voir détails dans la partie « Bilan détaillé des aides octroyées » p27





## UNE GOUVERNANCE IMPLIQUÉE

### LE RENOUVELLEMENT DES INSTANCES, PRISE EN COMPTE DE LA PARITÉ

**2017 a été une année de renouvellement des membres des instances du CNV.**

En effet, la quasi-totalité des commissions ont vu les mandats de leurs membres arriver à leur terme. Le CNV a cherché à sensibiliser les organisations représentatives en charge de nommer leurs représentants au sein des instances du CNV au sujet de la parité et a mis en place un tableau de bord visant à évaluer

la représentation des femmes au sein de ses différents organes. La part des mandats exercés par des femmes passe de 23% au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 29% au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Si on observe la part de femmes dans les membres d'instances, indépendamment du nombre de mandats, leur part augmente de 6 points en passant de 24 à 30% après le renouvellement des instances, dont la majeure partie a été présentée et validée lors du Conseil d'administration du 28 juin 2017.

## COMITÉ DES PROGRAMMES, LES DOSSIERS STRATÉGIQUES

### BUREAU EXPORT

Le comité des programmes a accompagné le Bureau Export dans sa transformation. En lui accordant un soutien renforcé, le CNV a incité le Bureau Export à ouvrir un peu plus ses dispositifs de soutien à la scène. Cette ouverture a pu s'observer dans :

- ① la modification de la gouvernance du Bureau Export, avec l'arrivée au bureau de l'association de 3 représentants du spectacle vivant,
- ② la mise en œuvre de programmes spécifiques reprenant en grande partie les dispositions des anciens programmes du CNV dédiés à l'export,
- ③ l'intégration dans les commissions de davantage de professionnels issus du

spectacle vivant et l'intégration dans celles-ci de représentants des syndicats de salariés.

Cette confiance accordée par le CNV au Bureau Export s'illustre dans l'évolution du montant octroyé à l'association qui est passé de 92k€ en 2014 à 180k€ en 2016 puis 350k€ en 2017. L'évolution importante de cette somme est liée à la disparition des commissions 9 et 10 du CNV et au transfert de ces programmes de soutien avec les crédits associés au Bureau Export.

### IRMA

Sur proposition du Comité des programmes, le Conseil d'administration a voté la poursuite en 2017 du soutien à l'Irma, Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles, sur une base annuelle (non assortie d'une convention du partenariat) identique à celui de 2016 en termes financiers, soit 20k€. L'année 2018 devra permettre, suite à l'abandon du programme de développement envisagé par l'Irma fin 2016, une réflexion sur la stratégie de l'association avec l'Etat et ses partenaires professionnels.

## RÉFORME DES AIDES

La réforme des aides du CNV est un chantier triennal (2016-2018) qui en 2017 a pu montrer ses premiers effets, avec, dès le 1<sup>er</sup> janvier, des facilitations de trésorerie étendues à tous les types de projets, une simplification de l'accès aux aides pour les nouvelles entreprises et 2 nouveaux programmes d'aides répondant aux besoins exprimés lors des diverses consultations (aide au développement des entreprises et aide aux promoteurs-diffuseurs).

Le système d'avances remboursables a été renforcé et simplifié, notamment grâce à la création d'un programme transversal à toutes les commissions.

La transformation des modalités de versement des aides, en particulier la mise en œuvre d'un paiement en une seule fois pour toutes les aides inférieures ou égales à 5 000€, et le versement en une seule fois des aides accordées

aux festivals, ont permis d'apporter des facilités de trésorerie pour les entreprises, à hauteur de plus d'1M€ l'année passée.

La possibilité pour les toutes les commissions d'activer à chaque dossier 3 types d'aides différents (subvention, avance remboursable ou aide au diagnostic et à l'accompagnement) leur a permis de répondre plus efficacement aux besoins mis en avant par les structures sollicitant leur aide.

Les groupes de travail dédiés du CNV se sont retrouvés tout au long de l'année 2017 pour parfaire leur réflexion, notamment sur les critères d'appréciation ou « faisceaux d'indices » permettant aux commissions de prendre leurs décisions. L'intégration en cours d'année de nouvelles thématiques semblant indispensables (comme la prise en compte nécessaire d'éléments de développement durable) fait que ce chantier spécifique sera prolongé sur l'année 2018.



## VICTOIRES DE LA MUSIQUE

En 2017, le CNV a renouvelé son soutien aux Victoires de la musique jazz et variétés. Ces cérémonies offrent une exposition médiatique à la filière musicale que le CNV souhaite encourager, voire renforcer, notamment pour la promotion des entrepreneurs de spectacles, des équipes artistiques et techniques.

Les axes de partenariats reposent sur la valorisation des métiers de la musique (comment mettre en avant notamment les entrepreneurs de spectacles ?), l'exposition de l'émergence et des nouveaux talents en utilisant notamment les seconds écrans (films diffusés sur internet, réseaux sociaux, etc.). Le montant du partenariat reste au même niveau que celui de 2016, à savoir 70k€.

## MAMA

Chaque année le MaMA, Marché des Musiques Actuelles, attire de plus en plus de professionnels, y compris étrangers, faisant de ce salon un passage obligé pour bon nombre d'acteurs de la filière et du secteur. En 2017, le Comité des programmes a choisi de porter à 80k€ le soutien à la manifestation, soit une augmentation de 15k€. La convention de partenariat avec le MaMA a pour objectif

de positionner le CNV comme un partenaire important du salon et vise à favoriser l'accès à tous les acteurs en mettant en place un tarif super réduit pour les plus petites structures affiliées (moins de 500k€ de chiffre d'affaires) à 60€ au lieu de 95€. Ce dispositif qui a bénéficié à 63 professionnels la première année devrait se développer à mesure qu'il sera connu des affiliés du CNV.

## AGI-SON

AGI-SON a pour objet de mobiliser le secteur du spectacle vivant (grand public et professionnels) afin de répondre aux problématiques liées aux risques auditifs et plus globalement à la gestion sonore des musiques amplifiées dans le secteur du spectacle vivant.

L'objectif est alors de parvenir à une gestion sonore maîtrisée, conciliant préservation de la santé publique, respect de l'environnement et maintien des conditions d'exercice artistiques, culturelles et techniques de la pratique musicale. Le CNV est membre du comité scientifique AGI-SON et participe activement aux groupes de travail ainsi qu'aux rencontres professionnelles initiées dans le cadre de ce partenariat.

En 2017, AGI-SON, ses membres et ses partenaires se sont mobilisés dès la parution du nouveau décret réglementant les niveaux sonores de la diffusion musicale qui entrera en application le 1<sup>er</sup> octobre 2018 : en effet, le Décret 2017-1244, du 7 août 2017, ne reflète pas le document final proposé par les membres du Conseil National du Bruit (CNB - dont AGI-SON est membre). Afin de réunir les avis des professionnels un « tour de France » a été lancé, auquel le CNV a été associé, et au cours duquel celui-ci a pu de surcroît présenter les chiffres de la diffusion lors des réunions de Vendôme, Nantes et Rennes. Le montant proposé par le comité des programmes est en augmentation de 10k€, pour atteindre 50k€ en 2017.

## SUIVI DES PARTENARIATS STRUCTURANTS

**E**n plus du suivi des régions et des dossiers stratégiques, le CNV noue des partenariats au bénéfice des entrepreneurs de spectacles.

### IFCIC

L'année 2017 a été une année de transition importante du fait de l'évolution des offres de l'IFCIC. Cette année a donc été marquée par la mise en œuvre du dispositif de prêts IFCIC couvrant tout le champ du CNV, proposant des montants et durées variées et adaptées aux besoins de chaque entreprise. L'IFCIC a garanti ou accordé un montant cumulé de 7,2M€ de prêts à 23 bénéficiaires répartis de manière à peu près équitable entre des producteurs, des lieux et des festivals.

Au sein de cette enveloppe on distingue :

- ① 20 dossiers bénéficiant de la garantie financière de l'IFCIC via son dispositif de droit commun qui offre une garantie de 50% du montant de crédit ou 70% pour les crédits inférieurs à 150 000€. Cela représente un montant total de prêts de 5,6M€.
- ② 3 dossiers ont été soutenus dans le cadre de la garantie majorée mise en place avec

l'IFCIC fin 2014, soit une garantie à hauteur de 70%, réservée à la production de spectacles de cabarets, de comédies musicales ou de tournées d'envergure. Cela représente un montant cumulé de prêts de 1,2M€.

- ③ 6 prêts ont été accordés, pour un total de 400k€, à des affiliés du CNV grâce à l'enveloppe « spectacle vivant musical » du Fonds d'avances aux industries musicales (FAIM).

Depuis fin 2017, un nouveau dispositif général de prêt à l'IFCIC a pris le relais des dispositifs dédiés afin d'apporter une meilleure réponse aux besoins des entrepreneurs de spectacle : accessibilité à un plus grand nombre de structures par un élargissement des critères, englobant désormais l'ensemble des affiliés du CNV quelle que soit leur activité ou esthétique, et relèvement du plafond d'intervention.



### AVIGNON LE OFF : FONDS DE PROFESSIONNALISATION

Le CNV a intégré en 2016 le Conseil d'administration de l'association Avignon Festival & Compagnies qui se dédie à la coordination et à la professionnalisation des spectacles se produisant dans le cadre du festival d'Avignon Off. En 2017, le CNV a activement participé en soutien logistique et en transfert de savoir-faire, ainsi qu'en

termes financiers à la mise en œuvre du fonds de soutien à la professionnalisation des artistes sur Avignon. Lancé par AF&C et fléché prioritairement sur l'emploi des artistes, il est également cofinancé, par la Sacem, la SACD et l'association elle-même, pour un montant total de plus de 200k€.



## UNE ÉQUIPE EN MOUVEMENT ET AU CONTACT DES PROFESSIONNELS

### SUR LE TERRAIN

**C**haque année le CNV effectue plus d'une centaine de déplacements sur tout le territoire. Rencontres sur le terrain avec les porteurs de projets, avec les salles et les festivals, avec les professionnels, réunions d'information, partenariats, etc. La présence de l'équipe sur le terrain est essentielle et fait partie intégrante de son activité.

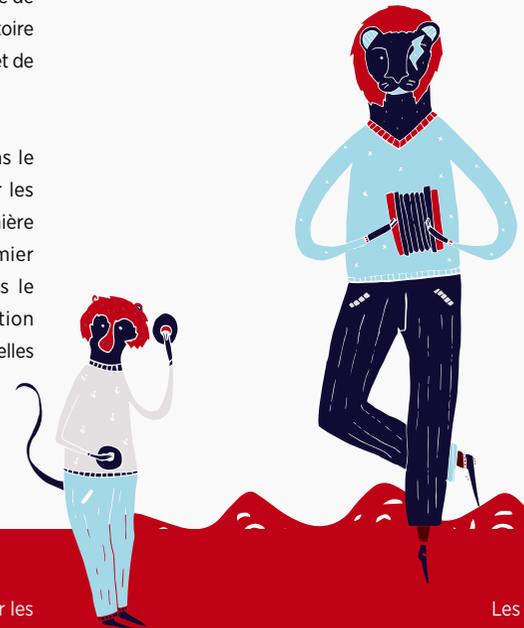
#### INITIER, FAVORISER ET PARTICIPER AUX RENCONTRES

En 2017, le CNV a organisé une dizaine de rencontres et réunions d'information à destination des professionnels autour de sujets techniques et statistiques comme l'étude des budgets des festivals, la présentation des activités de l'établissement (perception, programmes d'aides, restitution d'études, etc.) qui ont suscité l'intérêt des professionnels.

Il a également proposé des rencontres sur des sujets plus transversaux permettant une prise de distance, en posant par exemple la question de « La place de la musique dans la vie, marqueur social, de communauté,

impact sur nos émotions, notre moral et notre comportement » (MaMA 2017 – grand débats) en présence de psychologues, professeurs d'histoire de la musique, de musicologues et de musiciens.

Il s'est également déplacé dans le cadre du suivi de dossiers, sur les festivals, soutenus pour la première fois ou ayant déposé un premier dossier de demande, ou dans le cadre de projets de construction d'équipements de musiques actuelles et de variétés.



#### DES COMPÉTENCES AU SERVICE DU MINISTÈRE DE TUTELLE

Le CNV participe à certaines commissions gérées par le ministère de la culture.

#### La commission de l'aide à l'innovation et à la transition numérique de la musique enregistrée :

Ce dispositif créé par décret du 21 octobre 2016 et géré par la DGMIC (Direction Générale des Médias et Industries Culturelles) a connu sa première année pleine en 2017. Il s'adresse aux labels, aux distributeurs physiques et numériques, ainsi qu'aux intermédiaires techniques concourant à l'enrichissement de l'offre légale.

Il a pour principal objectif d'aider les structures éligibles à :

- ⊗ adapter leur outil productif aux nouveaux usages et aux nouvelles conditions de marché,
- ⊗ contribuer à l'amélioration de la diffusion de la production indépendante,
- ⊗ soutenir toute contribution au développement, à l'enrichissement et à la promotion de l'offre légale de musique en ligne.

#### LES OPÉRATIONS À DESTINATION DES PROFESSIONNELS

Le CNV monte des opérations en partenariat avec des projets qu'il soutient, des fédérations ou des organismes représentatifs d'acteurs du secteur. Ces opérations lui permettent de toucher des professionnels difficiles à atteindre, de favoriser les échanges entre tous les acteurs en créant des moments de rencontre formels ou plus conviviaux. En ciblant, avec le Snes par exemple, les entrepreneurs de spectacles dans tous les genres, avec la Fédération des Carnavals et fêtes de France (FCF) les organisateurs occasionnels, en informant les futurs acteurs culturels avec des présentations à destination d'étudiants, l'établissement gagne chaque année en notoriété et augmente ainsi sa capacité d'intervention sur le secteur.

En 2017, le CNV a maintenu son soutien au Café Pollen, espace dédié aux professionnels présents sur le festival des Francofolies de la Rochelle et proposant un contenu à leur intention : networking, show cases, temps forts professionnels, etc.

Chaque année il travaille sa présence dans le cadre du festival d'Avignon In et OFF en participant aux ateliers d'information sur le financement des spectacles aux côtés des autres organismes financeurs du secteur (Adami, Sacem, SACD, Spedidam). Il est également présent dans le festival IN en tant que membre de la Maison Professionnelle du Spectacle Vivant. Il a organisé avec le Prodis, la SACD, le Snes et Audiens la deuxième édition de la Générale, soirée en l'honneur du spectacle vivant (de variétés).

L'opération menée depuis 3 ans maintenant dans le cadre de Rock en Seine visant à présenter au public du festival les coulisses des métiers de la musique est devenue un vrai rendez-vous totalement intégré dans la programmation du festival. Situés dans le village du disque, ces ateliers font intervenir un artiste, ou un professionnel qui l'entoure, sous forme de témoignage ou d'entretien mené par un journaliste.



Plus d'infos sur  
[www.cnv.fr](http://www.cnv.fr)

## AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

### RÉORGANISATION ET MOBILITÉ INTERNE

Le CNV a continué sa réorganisation interne pour mieux répondre aux besoins de ses usagers au plus près du terrain. La réforme du droit de tirage a conduit au transfert de l'instruction des demandes au service taxe, permettant une meilleure transversalité (voir paragraphe ci-contre). Le secrétariat des services de la redistribution s'est constitué en pool, également pour être plus transversal. La création d'un poste de contrôle de gestion a permis de mettre en œuvre une réflexion sur les processus internes à l'établissement, dont les effets concrets se feront sentir dès 2018. Enfin, le CNV a formé des nouveaux collaborateurs en emplois aidés qui seront pour une partie d'entre eux pérennisés en 2018 grâce à un cadrage d'emplois favorable à l'établissement.

### SIMPLIFICATION DES PROCESSUS ET AUTOMATISATION DU DROIT DE TIRAGE

L'évolution de l'organisation des services au sein de l'établissement a naturellement conduit l'équipe du CNV à harmoniser ses outils et procédures, notamment concernant l'activité de redistribution. Ainsi les formulaires de demande ont été passés en revue et harmonisés les uns avec les autres.

En lien avec les nouvelles règles de la comptabilité publique, la procédure de demande du droit de tirage, transférée au service taxe, a été complètement automatisée. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les demandes seront traitées au fil de l'eau, sans nécessité de passage en commission, dès lors que le demandeur est en règle avec les conditions administratives et fiscales (affiliation, versement de taxe à jour, poursuite de l'activité de spectacle, etc.). De la même manière que pour les formulaires de demande d'aides sélectives, les documents et formalités administratives liés aux modalités de demande du droit de tirage ont été revus et simplifiés.

### CONDUITE DU CHANTIER DU SYSTÈME D'INFORMATION

Le CNV a lancé en 2016 une refonte profonde de son système d'information et de ses processus. Après une année 2017 consacrée aux développements, le futur outil métier rentrera en production au printemps 2018. Une attention particulière a été portée à la qualité des données et leur transversalité au sein des différents services. Un nouvel espace web privé à l'attention des usagers sera également mis en place avec la possibilité de déposer des demandes d'aide en ligne, une déclaration de taxe simplifiée et la création d'un coffre-fort numérique pour déposer ou télécharger tous les documents échangés avec le CNV.

### L'ACTIVITÉ DE PROMOTION DES SPECTACLES

#### L'affichage

2017 marque la deuxième année du mandat confié à l'agence Adkeys. Si le système d'achat d'espace pratiqué jusqu'en 2015 impliquait un engagement à l'année auprès des régies publicitaires, la nouvelle offre flexible visait à s'adapter aux demandes des affiliés. En 2017, 135 demandes ont été formulées auprès de l'agence. Ces demandes ont été plus régulières, réparties tout au long de l'année. Ce sont 37 campagnes (68 supports) qui se sont concrétisées à un coût moyen de 4 400€. Le volume d'achat d'espace brut a atteint près de 268k€. Le support privilégié reste l'affichage papier, notamment en gares SNCF. Ce sont les offres les plus attractives pour les affiliés, grâce à une visibilité importante et une remise intéressante via le CNV.

#### Les campagnes digitales

La plateforme développée par Adkeys permet de lancer des campagnes display et adwords en ciblant des profils selon des critères tels que leur âge, leur localisation, leurs loisirs, etc. Elle a été visitée plus de 1 600 fois en 2017. Afin de permettre aux entrepreneurs de s'emparer du nouvel outil de diffusion pour leurs campagnes de communication sur le web, des formations ont été organisées. Il s'agissait à la fois de présenter l'outil d'un point de vue technique mais également l'intérêt de communiquer sur internet. Ce dispositif nécessite du temps afin que les affiliés s'y accoutument. Le travail de présentation et de formation est indispensable. En effet, les campagnes numériques présentent de nombreux avantages : taux de clic très élevés de certaines campagnes, volume important d'impressions, sur des sites de qualité, pour des sommes très abordables (à partir de 500€).

### LES NOUVELLES RÈGLES DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

L'établissement est soumis à la norme comptable GBCP, nouvelle norme comptable de l'Etat qui a nécessité une refonte de tous les processus de gestion et de comptabilité. Le budget est désormais voté non plus en droits

constatés, mais en considérant ce que le CNV doit décaisser et encaisser pendant l'année. Cette nouvelle norme a obligé le CNV à se doter d'un nouvel outil comptable, qui est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.



## LA RESSOURCE ET L'OBSERVATION, DES CLÉS POUR MIEUX ACCOMPAGNER LE SECTEUR

### TRAVAUX ET COLLABORATIONS DU CENTRE DE RESSOURCES



*L'accentuation des échanges et collaborations avec les partenaires du CNV, tant au niveau national que régional, a présidé à la réalisation des travaux conduits en 2017 au titre de l'activité ressources.*

Les chiffres de la diffusion des musiques actuelles et variétés en 2016, présentés en septembre 2017, ont été déclinés régionalement et font l'objet depuis de présentations et échanges avec les partenaires nationaux comme régionaux, aussi bien avec les acteurs eux-mêmes, qu'avec leurs réseaux, fédérations et leurs partenaires en région (DRAC, collectivités territoriales, observatoires...).

C'est aussi en partenariat avec les fédérations et réseaux de festivals qu'a été proposée début 2017 la mise à jour de l'étude sur « Les budgets des festivals de musiques actuelles en France sur la période 2014-2016 » avec un focus sur les surcoûts de sécurité/sûreté en lien avec les informations recueillies dans le cadre de

la gestion du Fonds d'urgence au spectacle vivant. Les résultats ont été partagés avec les professionnels à l'occasion du Printemps de Bourges en présence du Préfet Hubert Weigel au moment de la publication de son guide « Gérer la sûreté et la sécurité des événements et sites culturels ».

Les festivals, au cœur de l'actualité 2017, ont aussi été l'objet de participations à des tables rondes et rencontres professionnelles au cours de l'année : sur l'évènementialisation de la culture aux rencontres du Pôle (Pays de la Loire) début 2017, sur la question des publics et de leur renouvellement en partenariat avec Jazz Sous Les Pommiers en mai ou au MaMA en octobre avec la fédération De Concert !

#### L'ENQUÊTE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DU CNV

Tous les 2 ans, le CNV publie une enquête économique et sociale sur les conditions d'activités des entreprises de spectacles. Les résultats 2014, qui ont fait l'objet de partages au travers d'un comité de suivi associant des partenaires nationaux et régionaux, ont été

présentés à l'occasion du MaMA en octobre. Les chiffres de l'enquête ont également contribué à nourrir l'étude « En scène ! » confiée par le Prodiss au Cabinet EY sur la contribution du spectacle vivant musical et de variété à l'économie française.



### L'OBSERVATOIRE DE L'ÉCONOMIE DE LA FILIÈRE MUSICALE

Créé par la loi LCAP du 7 juillet 2016 et instauré par le décret 2017-255 du 27 février 2017, l'observatoire de l'économie de la filière musicale est géré par le CNV. L'équipe de l'observatoire de la musique, dont la gestion était auparavant assurée par la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris, a rejoint le CNV en janvier 2017 et poursuivi au cours du premier semestre la réalisation des études "Diversité musicale dans le paysage radiophonique et audiovisuel", "Baromètre des investissements publicitaires", "Offre de musique numérique". Dans l'attente de la nomination du Comité d'orientation destiné à assurer sa gouvernance (reportée suite à la

mission confiée par la ministre de la culture à Roch-Olivier Maistre), des travaux communs aux équipes de l'observatoire et du centre ressources du CNV ont été lancés afin de recenser les sources existantes, les données et informations nouvelles nécessaires à mobiliser, de dessiner des partenariats possibles à nouer... pour préparer la préfiguration du nouvel observatoire. Fin 2017, il a été décidé de renouveler les études "Diversité musicale dans le paysage radiophonique", en partenariat avec le CSA et la Sacem, et "Diversité musicale dans le paysage audiovisuel" en partenariat avec le CSA.

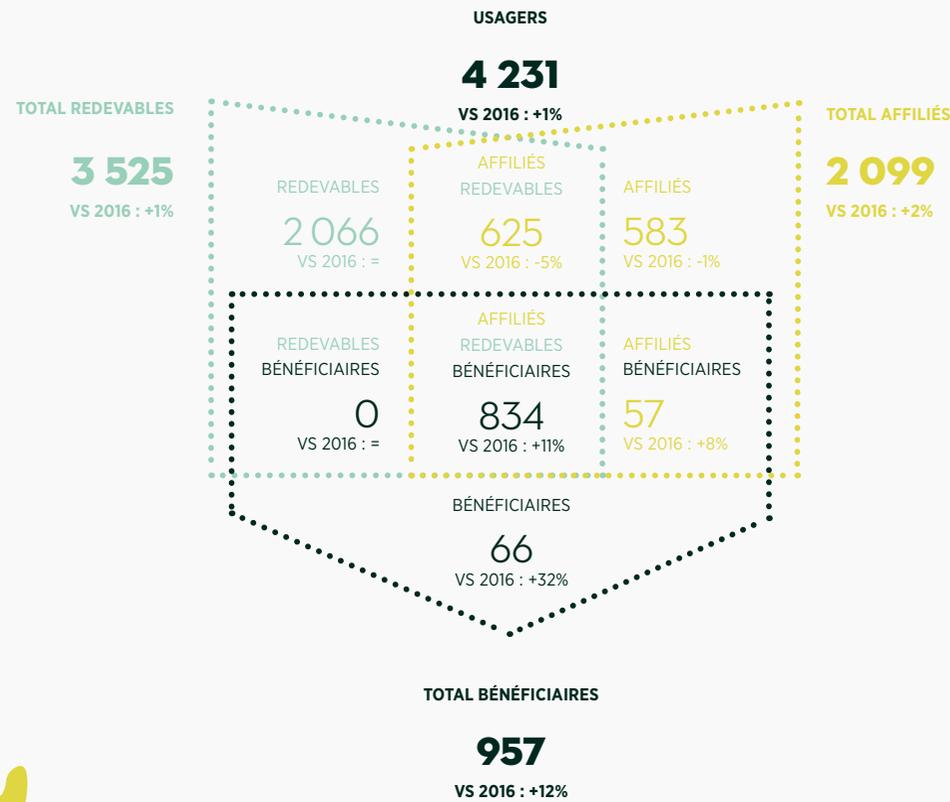


Toutes les publis sur :  
[www.cnv.fr/lactivite-ressource-cnv](http://www.cnv.fr/lactivite-ressource-cnv)



## BILAN DÉTAILLÉ DES AIDES OCTROYÉES

### TYPLOGIE DES USAGERS DU CNV



#### TYPLOGIE DES USAGERS 2017 ET ÉVOLUTION 2016- 2017 (HORS FDU)

La typologie des usagers du CNV reste globalement la même, le nombre d'affiliés à l'établissement continue de progresser (+ 2 % par rapport à 2016). Si on considère les usagers hors « Fonds d'urgence », le nombre de bénéficiaires du CNV est en augmentation de 12%.

## BILAN AIDES OCTROYÉES

### BILAN 2017 TOUS DISPOSITIFS D'AIDES

Tous dispositifs de soutien confondus le nombre de dossiers instruits par les services du CNV reste stable, alors que le montant total demandé diminue lui de près de 13M€ (-18%). Cette baisse est imputable au Fonds d'urgence qui a vu reculer le nombre de demandes et le montant total sollicité.

#### CHIFFRES CLÉS

DOSSIERS INSTRUITS	MONTANT DEMANDÉ	DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT OCTROYÉ	STRUCTURES AIDÉES
<b>2 408</b>	<b>56,6M€</b>	<b>1 970</b>	<b>36,8k€</b>	<b>1 044</b>
+1% VS 2016	-18% VS 2016	+1% VS 2016	-4% VS 2016	+2% VS 2016





### BILAN DES PROGRAMMES DU CNV PAR FORME D'AIDES

Les aides du CNV prennent plusieurs formes. Le droit de tirage est une aide dite automatique, les aides sélectives (sur dossier) peuvent être remboursables ou non remboursables. En 2017 les premières aides non financières ont été accordées, leur principe permet de proposer le financement de diagnostics (comptables, organisationnels, etc.), permettant d'accompagner les structures dans leur démarche de développement ou de réorganisation.

#### CHIFFRES CLÉS

	DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT OCTROYÉ	STRUCTURES AIDÉES <sup>§</sup>
	<b>1 572</b> +8% VS 2016	<b>29 677k€</b> +18% VS 2016	<b>897</b> +10% VS 2016
<b>Droit de tirage</b>	<b>669</b> +9% VS 2016	<b>18 702k€</b> +19% VS 2016	<b>600</b> +7% VS 2016
<b>Aides non remboursables</b>	<b>873</b> +8% VS 2016	<b>9 802k€</b> +18% VS 2016	<b>502</b> +11% VS 2016
<b>Aides remboursables</b>	<b>55</b> +8% VS 2016	<b>1 154k€</b> +15% VS 2016	<b>53</b> +36% VS 2016
<b>Aides non financières</b>	<b>4</b>	<b>18k€</b>	<b>4</b>

<sup>§</sup> Certaines structures ont pu recevoir plusieurs types d'aides, le total n'est pas égal à la somme.

### FOCUS FONDS D'URGENCE

Le Comité d'engagement du Fonds d'urgence au spectacle vivant s'est réuni à un rythme un peu moins soutenu qu'en 2016. Sur les deux sessions 383 demandes ont été déposées au CNV.

#### CHIFFRES CLÉS

	DOSSIERS SOUTENUS <sup>§</sup>	MONTANT OCTROYÉ	STRUCTURES AIDÉES
	<b>279</b>	<b>5 442k€</b>	<b>238</b>
<b>dont aides non remboursables</b>	<b>279</b> +1% VS 2016	<b>5 172k€</b> -53% VS 2016	
<b>dont aides remboursables</b>	<b>6</b> -75% VS 2016	<b>270k€</b> -69% VS 2016	



## DISPOSITIFS TERRITORIAUX

En 2016, le nombre de dossiers instruits dans le cadre des dispositifs territoriaux a fortement cru, confirmant l'efficacité et la pertinence de ces dispositifs développés par le CNV et ses partenaires.

### CHIFFRES CLÉS

<sup>6</sup> Certaines structures ont pu cumuler deux aides différentes.

	DOSSIERS SOUTENUS	MONTANTS OCTROYÉS	STRUCTURES AIDÉES <sup>6</sup>
	119 +78% VS 2016	1 668k€ +7% VS 2016	102 +67% VS 2016
PARIS	31 +35% VS 2016	714 k€ +61% VS 2016	
RÉGIONS	88 +100% VS 2016	954 k€ +82% VS 2016	



### BILAN CHIFFRES CLÉS PARIS

La ville de Paris et le CNV ont mutualisé leurs moyens afin de proposer des programmes de soutien à destination des salles de musiques actuelles. La ville de Paris a mobilisé sur 3 ans (2016, 2017, 2018) 2,25M€ pour les aides à l'investissement et 450k€ pour les aides à l'activité des salles parisiennes. En 2017 ce sont plus de 714k€ qui ont été attribués à 31 dossiers.

#### AIDES À L'ÉQUIPEMENT

DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT OCTROYÉ
12 +20% VS 2016	380k€ -56% VS 2016

#### AIDES À L'ACTIVITÉ DES SALLES

DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT OCTROYÉ
19 +46% VS 2016	334k€ +95% VS 2016



## BILAN CHIFFRES CLÉS RÉGIONS

Au total ce sont 17 appels à projets qui ont été lancés en Bretagne, Grand Est, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur auxquels s'ajoutent 2 mesures spécifiques en Nouvelle-Aquitaine : le transfert de savoir-faire et l'aide à la mobilité des artistes et des professionnels. Ces appels à projets ont financé 88 dossiers à hauteur de 954 k€.



### Bretagne



Structuration des entreprises de production "musiques actuelles et variétés"  
Parcours de développement artistique "musiques actuelles et variétés"  
Développement du numérique et nouveaux usages  
Coopération entre acteurs des musiques actuelles

DOSSIERS  
SOUTENUS

17

MONTANT  
OCTROYÉ

190k€

### Nouvelle-Aquitaine



Coopérations professionnelles  
Labels indépendants et structurants  
Numérique et nouveaux usages

DOSSIERS  
SOUTENUS

28

MONTANT  
OCTROYÉ

275k€

### Grand Est



Actions interprofessionnelles entre les festivals de la filière des musiques actuelles  
Numérique : nouvelles formes artistiques, nouvelles pratiques et nouveaux usages

DOSSIERS  
SOUTENUS

6

MONTANT  
OCTROYÉ

55k€

### Occitanie



Coproduction  
Professionnalisation des développeurs d'artistes  
Structuration de la filière professionnelle jazz  
Structuration d'un réseau professionnel en faveur du développement de la filière chanson  
Soutien à la programmation de musiques actuelles en milieu rural

DOSSIERS  
SOUTENUS

15

MONTANT  
OCTROYÉ

255k€

### Normandie



Développement stratégique des entreprises de production de musiques actuelles et variétés en région Normandie

DOSSIERS  
SOUTENUS

9

MONTANT  
OCTROYÉ

60k€

### PACA



Structuration des entreprises de production des musiques actuelles  
Coopération entre acteurs des musiques actuelles

DOSSIERS  
SOUTENUS

13

MONTANT  
OCTROYÉ

119k€



# BILAN DÉTAILLÉ DES AIDES NATIONALES

## BILAN GÉNÉRAL

Les aides du CNV comprennent le Droit de tirage et les aides sélectives. Ces dernières sont regroupées en 4 grandes familles :

- ① Les aides à la création - production,
- ② Les aides à la diffusion,
- ③ Les aides à la structuration et au développement professionnel,
- ④ Les aides aux entreprises de spectacles de musiques actuelles et de variétés.

Au total 13 programmes sont mis à disposition des affiliés du CNV, dont deux nouveaux lancés en 2017 : le soutien au développement des entreprises de musiques actuelles et de variétés et le soutien aux promoteurs diffuseurs locaux.



### CHIFFRES CLÉS (Hors Droit de tirage<sup>1</sup>)

#### Total général

DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT OCTROYÉ
903	10 974k€
+7% VS 2016	+18% VS 2016

#### Création / Production

DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT OCTROYÉ
461	3 451k€
+3% VS 2016	+8% VS 2016

#### Diffusion

DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT OCTROYÉ
338	4 763k€
+17% VS 2016	+30% VS 2016

#### Structuration et développement professionnel

DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT OCTROYÉ
49	1 304k€
=% VS 2016	+34% VS 2016

#### Entreprises (Hors Droit de tirage)

DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT OCTROYÉ
55	1 456k€
+2% VS 2016	-2% VS 2016

<sup>1</sup> Voir les chiffres clés du Droit de tirage p47.

## AIDES À LA CRÉATION/PRODUCTION

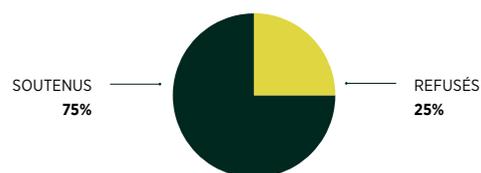
### Les aides à la création/production regroupent 4 programmes :

- Résidences musiques actuelles,
- Pré-production scénique,
- Production,
- Premières - parties

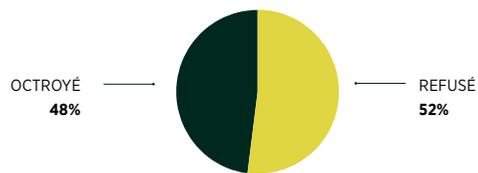
#### Chiffres clés

DOSSIERS INSTRUITS	DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT DEMANDÉ	MONTANT OCTROYÉ	MONTANT MOYEN PAR DOSSIER	STRUCTURES AIDÉES
617	461	7 227k€	3 451k€	7 487€	254
+2% VS 2016	+3% VS 2016	+15% VS 2016	+8% VS 2016	+5% VS 2016	+12% VS 2016

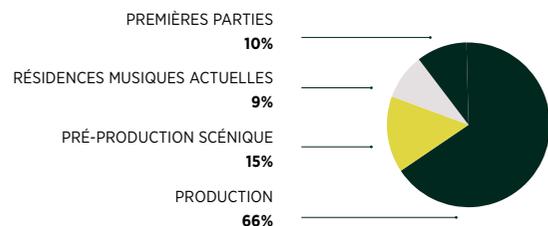
Part des dossiers soutenus dans le total des dossiers instruits



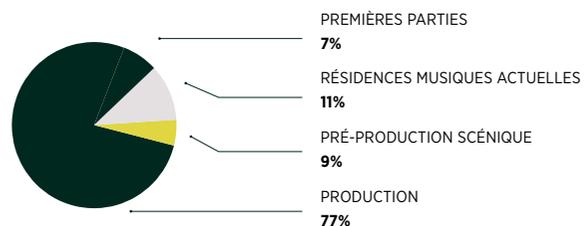
Part du montant total octroyé dans le total demandé



Nombre de dossiers soutenus



Montant octroyé



## RÉSIDENCES MUSIQUES ACTUELLES

### Commission 8

Le programme « résidences musiques actuelles » a fêté ses dix ans de présence au CNV en 2017. Ce dispositif de soutien original financé par le ministère de la culture est géré par une commission de professionnels présidée par un journaliste. L'objectif est de soutenir les projets de création d'un spectacle qui montrent une cohérence tant artistique qu'économique, en développant des actions culturelles sur le territoire.

#### Bilan 2017

Les genres soutenus sont toujours diversifiés avec un soutien affirmé pour le jazz (exceptionnellement 10 projets aidés sur 10 présentés, les musiques traditionnelles et du monde (9 projets aidés sur 15). Les projets des esthétiques pop ou rock représentent le plus grand nombre de demandes (21), mais aussi le nombre de refus le plus important (11). Les projets chanson, Hip Hop, de musiques électroniques ou qui croisent plusieurs

esthétiques, ne sont pas négligés. Le type de lieu qui sollicite ce programme est en majorité des salles de musiques actuelles (42 dossiers de demandes sur 66), mais on peut aussi trouver des théâtres (6) des écoles de musique (4) ou des associations (14). Les Régions sont également toutes présentes, avec une surreprésentation de l'Ile-de-France (24 dossiers sur 66).



#### Chiffres clés

DOSSIERS		MONTANT		MONTANT MOYEN PAR DOSSIER AIDÉ	STRUCTURES AIDÉES
INSTRUITS	SOUTENUS	DEMANDÉ	ATTRIBUÉ		
66	43	863k€	382k€	8 894€	41
+10% VS 2016	= VS 2016	+28% VS 2016	= VS 2016	= % VS 2016	+8% VS 2016



## PRÉ-PRODUCTION SCÉNIQUE

Commission 7

Concrétisation d'une collaboration entre une salle et la production de l'artiste (ou l'artiste lui-même) pour un temps de résidence scénique avant une tournée.

### Bilan 2017

Le programme « pré-production scénique » a soutenu en 2017 69 projets et 50 lieux d'accueil (chaque salle peut déposer trois demandes d'aide par an) sur 105 demandes. L'aide moyenne s'élève à 2 866€ soit 72 % de la demande, mais elle correspond à 40 % du montant des salaires artistiques et techniques.



## PRODUCTION

Commission 4/5

Soutenir la production de spectacles en tournée, de séries de représentations dans un même lieu, etc., en favorisant la prise de risque dans le développement de carrières d'artistes. Ce programme est un de ceux les plus sollicités par les affiliés du CNV tant en montant qu'en nombre de dossiers déposés.

### Bilan 2017

L'augmentation importante du nombre de dossiers présentés sur le programme « Production » (+30% vs 2016) est à minorer du fait de l'annulation de la dernière commission 2016 et donc du report des dossiers qui auraient dû passer fin 2016 en 2017. En revanche, l'arrêt des programmes d'aides à la diffusion à l'international, avec le transfert de ces dossiers au Bureau Export aurait dû être davantage visible. Au final, l'augmentation du nombre de demandes reste donc supérieure aux

années précédentes, avec notamment une plus grande importance de dossiers déposés en vue de productions avignonaises de petites structures de production (+36 % de structures aidées par rapport à 2016, alors que ce chiffre était stable de 2015 à 2016).

La conséquence de cette augmentation du nombre de demandes en lien avec un taux d'acceptation similaire à celui de l'année 2016 (75% des dossiers aidés) est une baisse du montant moyen accordé par aide.



### Chiffres clés



### Chiffres clés





## PREMIÈRES PARTIES

Commission 4/5

Inciter les entreprises à présenter des artistes peu connus du public en première partie d'artistes de plus grande notoriété, dans un lieu fixe pour une série de représentations ou en tournée.

### Bilan 2017

Sauf exception, les dossiers d'artistes émergents présentés en premières parties d'artistes à plus forte notoriété ont des caractéristiques très similaires (recettes propres très faibles ou nulles, risque de production très important pour le demandeur, visibilité intéressante pour l'artiste, ...) qui conduisent les membres de commission à répondre favorablement aux demandes. Le différentiel entre le montant demandé et le montant octroyé est lié au fait que généralement la somme accordée correspond à la masse salariale artistique et technique.



### Chiffres clés



## AIDES À LA DIFFUSION

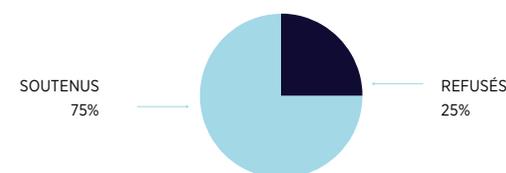
Les aides à la diffusion regroupent 4 programmes :

- Festivals
- Activité des salles de spectacles
- Aménagement et équipement des salles de spectacles
- Promoteurs diffuseurs locaux

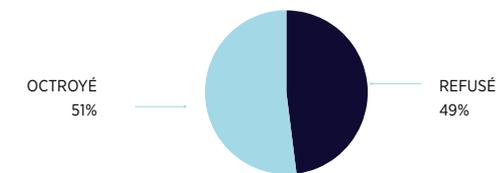
### Chiffres clés

DOSSIERS INSTRUITS	DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT DEMANDÉ	MONTANT OCTROYÉ	MONTANT MOYEN PAR DOSSIER	STRUCTURES AIDÉES
450	338	9 303k€	4 763k€	14 093€	274
+23% VS 2016	+17% VS 2016	+37% VS 2016	+30% VS 2016	+12% VS 2016	+10% VS 2016

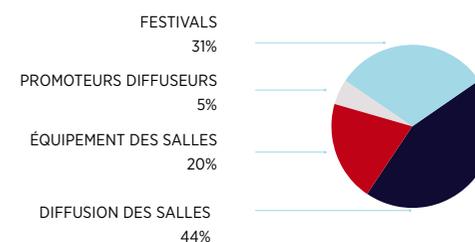
Part des dossiers soutenus dans le total des dossiers instruits



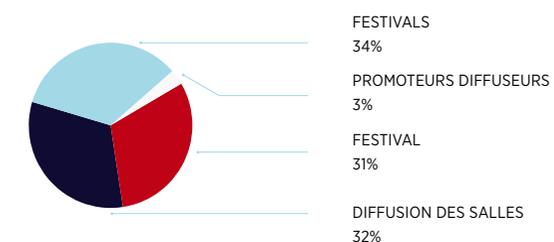
Part du montant total octroyé dans le total demandé



Nombre de dossiers soutenus



Montant octroyé





## FESTIVALS

### Commission 2

Soutenir les festivals qui favorisent la découverte, la diversité et la structuration professionnelle.

#### Bilan 2017

La commission a soutenu 105 festivals en 2017, avec une moyenne d'acceptation proche des années précédentes, et un nombre plus important de dossiers aidés. Le montant moyen accordé par dossier, légèrement supérieur à 15 000 €, reste stable par rapport aux années précédentes.

Le taux de sélectivité est plus important pour les festivals inférieurs à 1,5 M€ que

pour les festivals supérieurs à 1,5M€ dans la mesure où le faisceau d'indices permettant à la commission de prendre ses décisions est beaucoup plus exigeant pour les grosses manifestations, et que les organisateurs de celles-ci, à la lecture du règlement intérieur du CNV, décident de ne pas solliciter la commission, là où les critères d'appréciation des festivals < à 1,5 M€ sont plus souples.



#### Chiffres clés



## DIFFUSION DES SALLES DE SPECTACLES

### Commission 7

Cette commission reste sélective et contribue à la professionnalisation des équipes de lieux de musiques actuelles. Son objectif premier est de soutenir le travail de détection et de diffusion d'artistes émergents ou la diffusion de genres dont le public n'est pas facilement extensible.

#### Bilan 2017

Les aides s'étalent de 4 000€ à 13 800€, la commission modulant son soutien en fonction de la part faite à l'emploi des artistes, et soutenant les lieux pour leur implication dans la prise de risque (nombre de représentations, nombre d'artistes sur scène, premières parties ou plateaux, emploi direct...).

A noter qu'en 2017, 18 dossiers ont été présentés pour la première fois devant la commission, tandis que 7 structures n'ont pas renouvelé leur demande.



#### Chiffres clés





## EQUIPEMENT ET AMÉNAGEMENT DES SALLES DE SPECTACLES

### Commission 6

Contribuer à l'aménagement, à l'équipement ou la maintenance des lieux de diffusion en soutenant l'équipement scénique.

#### Bilan 2017

Le nombre exceptionnel et le montant des demandes a conduit la commission 6 à engager l'ensemble de son enveloppe au cours des trois premières commissions de l'année 2017, contraignant à reporter les sollicitations potentielles du deuxième semestre sur le début de l'année suivante. L'aide moyenne par dossier s'élève à 19 465€, soit 21 706€ en moyenne pour l'aide aux nouveaux lieux et 15 746€ pour l'aide aux investissements des lieux existants. Pour ces derniers, la réponse du CNV correspond à près de 20% du montant des postes financés. La part des

nouveaux lieux ou lourdes réhabilitations reste importante (15 dossiers en 2017, pour 66 demandes émanant de lieux existants). A titre de comparaison, le CNV a accompagné entre 2007 et 2016, 77 créations de lieux ou lourds chantiers de réhabilitation. La part de soutien aux cabarets en 2017 s'élève à 65 500€ pour quatre dossiers. Il faut noter que l'aide de la commission 6 est assez bien répartie sur l'ensemble du territoire où l'Île-de-France arrive en premier (27% des aides), devant l'Auvergne-Rhône-Alpes (18%) et le Grand Est (10%).



## SOUTIEN AUX PROMOTEURS DIFFUSEURS

### Commission 7

Ce programme vise à soutenir la prise de risque des diffuseurs pour la promotion et la diffusion d'artistes émergents ou en développement et la diffusion de spectacles dans les esthétiques les moins diffusées.

#### Bilan 2017

Nouveau programme d'aide mis en place au début de l'année 2017, le soutien aux structures de diffusion sans lieu fixe a permis d'aider à la prise de risque 17 dossiers émanant de 12 structures, réparties dans toutes les régions (hors Île-de-France)

Pour cette première année de rodage du dispositif, 94 dates ont été soutenues dans des structures de diffusion de moins de 600 places, qui participent au développement d'artistes.



#### Chiffres clés



#### Chiffres clés



## AIDE À LA STRUCTURATION ET AU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

### Cette commission regroupe les programmes d'intérêt général :

- Aide à l'insertion professionnelle,
- Promotion des répertoires,
- Réseaux et fédérations,
- Détection et promotion des nouveaux talents, etc.

#### Chiffres clés

DOSSIERS INSTRUITS	DOSSIERS SOUTENUS
62	49
+13% VS 2016	0% VS 2016

MONTANT DEMANDÉ	MONTANT OCTROYÉ	MONTANT MOYEN PAR DOSSIER
1 679k€	1 304k€	26 613€
+28% VS 2016	+34% VS 2016	+34% VS 2016

STRUCTURES AIDÉES
46
+2% VS 2016



Pour avoir une vision globale des aides octroyées à la structuration et au développement professionnel, il convient d'ajouter les dossiers soutenus dans le cadre du comité des programmes. Ces dossiers étaient auparavant instruits par la Commission, il s'agit du Bureau Export, d'AGI-Son, de l'IRMA, des Victoires de la Musique et du MaMA. A périmètre constant on observe donc une augmentation de 34% des sommes allouées à la structuration et au développement professionnel.

Les aides de la commission portent essentiellement sur les fédérations et réseaux professionnels : 13 structures aidées pour un montant de 336k€ soit 44 % des montants

accordés. Les modalités d'octroi des bourses de formation artistique ont été aménagées : vote par la commission d'un budget annuel permettant aux demandeurs de solliciter ce dispositif tout au long de l'année sans passage en commission. Les demandes de bourses sont restées néanmoins relativement stables. 5 formations de 15h ont ainsi pu être réalisées au Studio des Variétés.

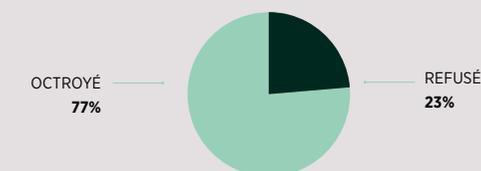
Pour finir, la gestion serrée de son budget (diminution de 5% de toutes les aides attribuées en 2017) adoptée par la commission, est une solution à poursuivre afin de dégager des marges pour accompagner financièrement de nouveaux projets de structuration professionnelle.



Part des dossiers soutenus dans le total des dossiers instruits



Part du montant total octroyé dans le total demandé



## AIDES AUX ENTREPRISES

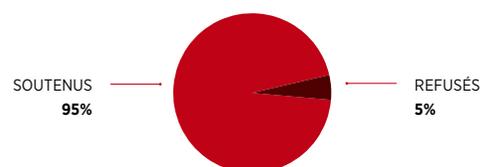
### Les aides aux entreprises regroupent les programmes

- Droit de tirage
- Soutien aux entreprises en difficulté
- Soutien au développement des entreprises
- Avances de trésoreries

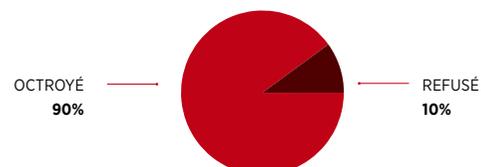
### Chiffres clés

DOSSIERS INSTRUITS	DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT DEMANDÉ	MONTANT OCTROYÉ	MONTANT MOYEN PAR DOSSIER	STRUCTURES AIDÉES
759	724	22 325k€	20 158k€	27 843€	635
+11% VS 2016	+8% VS 2016	+22% VS 2016	+17% VS 2016	+8% VS 2016	9% VS 2016

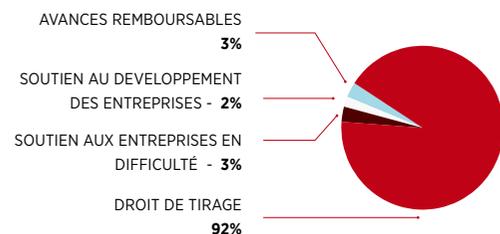
Part des dossiers soutenus dans le total des dossiers instruits



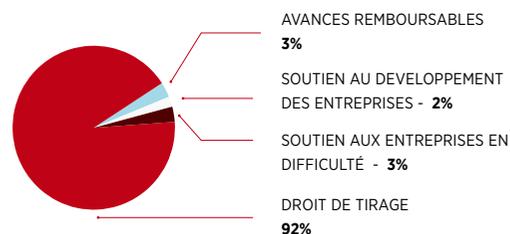
Part du montant total octroyé dans le total demandé



Nombre de dossiers soutenus



Montant octroyé



## DROIT DE TIRAGE

Encourager les entreprises dans la production de spectacles de musiques actuelles et de variétés en leur redistribuant 65% des sommes qu'elles ont versé au titre de la taxe, sur justification de la continuité de leur activité de production.

### Bilan 2017

En 2017, l'accès au droit de tirage a été renforcé. Auparavant les titulaires d'un compte entrepreneur, affiliés au CNV ne pouvaient formuler que 3 demandes par an. En 2017, cette limite a été supprimée, permettant à chaque affilié de pouvoir présenter une demande à

chaque commission (5 commissions par an). De plus, une réflexion a été menée au cours de l'année pour rendre l'accès au droit de tirage totalement automatique, la validation par la commission 1 ne devenant plus obligatoire en 2018.



### Chiffres clés

DOSSIERS INSTRUITS	DOSSIERS SOUTENUS	MONTANT DEMANDÉ	MONTANT ATTRIBUÉ	MONTANT MOYEN PAR DOSSIER AIDÉ	STRUCTURES AIDÉES
669	669	18 711k€	18 702k€	27 956€	600
+9% VS 2016	+9% VS 2016	-19% VS 2016	+19% VS 2016	+9% VS 2016	+7% VS 2016



## SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

### Commission 1

Supporter les entreprises qui connaissent des difficultés temporaires susceptibles de mettre leur activité voire leur existence en péril. La commission peut proposer une aide remboursable ou non remboursable ou l'association des deux.

#### Bilan 2017

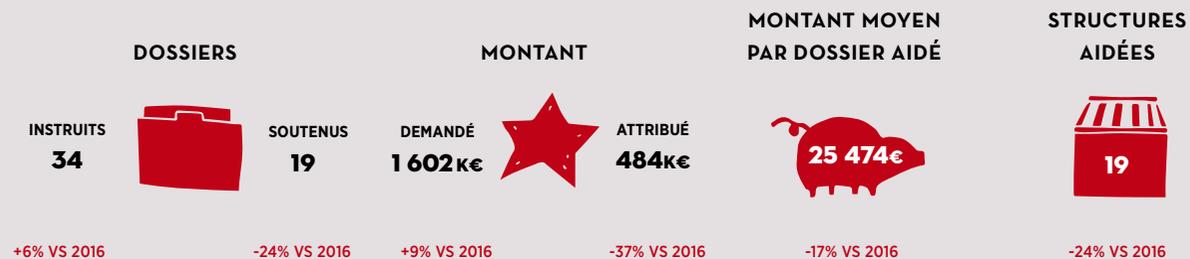
La légère hausse des demandes est en partie liée au fait que le Fonds d'urgence s'est consacré à la prise en charge des surcoûts de sécurité. Certaines entreprises ayant souffert d'un ralentissement d'activité se sont donc tournées vers le programme de soutien aux entreprises en difficulté.

Dans le cadre de la réforme des aides, la commission a la possibilité d'attribuer le

financement d'un diagnostic et de mesures d'accompagnement. Il semble que ce soit un outil particulièrement intéressant pour les entreprises en difficulté. La commission 1 a octroyé 3 aides de ce type sur 5 en 2017. On constate la nécessité d'un travail d'information et d'explication auprès des commissions et des bénéficiaires. Afin de développer ce dispositif expérimental, le CNV poursuit de façon partenariale le travail de définition de l'offre.



#### Chiffres clés



## SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

### Commission 1

Le programme « Soutien au développement des entreprises » est réservé aux entreprises de spectacles nécessitant un soutien dans la prise de risque liée à leur développement.

#### Bilan 2017

Ce nouveau programme a été lancé en janvier 2017 afin de soutenir la stratégie de développement des entreprises. Il a été sollicité par 19 structures aux activités variées : production de spectacles, diffuseurs, lieux de diffusion, organisation de festivals... Pour conforter le positionnement de ce nouveau programme, les membres de la commission ont auditionné la quasi-totalité des demandeurs (14 auditions réalisées).

Le CNV a ainsi accompagné financièrement 14 projets de développement : diversification des activités, ouverture d'un département à l'export, évolution du modèle économique, transformation des modes de gouvernance, outil innovant pour la gestion des bénévoles, de nouveaux modèles d'accompagnement artistique, développement de nouvelles prestations de services, etc.



#### Chiffres clés





## AVANCES DE TRÉSORERIE

Permettre aux entreprises de faire face à des difficultés temporaires de trésorerie. Ces avances s'adressent à la fois aux festivals, aux salles et aux producteurs /diffuseurs sans lieu fixe.

## Bilan 2017

Une croissance du nombre de demandes avait été annoncée en 2016, elle s'est poursuivie en 2017. C'est le nombre de demandes d'avance de trésorerie pour les salles qui a particulièrement augmenté. Les avances de trésorerie proposées par le CNV sont intéres-

santes en raison de leurs modalités souples. Les commissions composées de professionnels ont une parfaite compréhension des besoins de trésorerie et les demandeurs y trouvent une oreille attentive et experte.



## Chiffres clés

## DOSSIERS

INSTRUMENTS  
38

+9% VS 2016

SOUTENUS  
22

-24% VS 2016

DEMANDÉ  
1 042k€

-2% VS 2016

ATTRIBUÉ  
462k€

-36% VS 2016

MONTANT MOYEN  
PAR DOSSIER AIDÉ

21 000€

-16% VS 2016

STRUCTURES  
AIDÉES

22

-19% VS 2016



## ANNEXES

BILAN FINANCIER 2017  
ET ÉVOLUTION 2016 - 2017

## Compte de résultat simplifié du CNV

CHARGES	31/12/2016	31/12/2017	16/17
60 ACHATS	426 702 €	307 098 €	-28%
61 SERVICES EXTÉRIEURS	623 660 €	810 030 €	30%
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	373 853 €	394 718 €	6%
63 IMPÔTS ET TAXES	216 407 €	231 660 €	7%
64 CHARGES DE PERSONNEL	2 310 832 €	2 524 802 €	9%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	40 037 526 €	37 463 329 €	-6%
DONT COMPTES ENTREPRENEURS	19 058 943 €	21 044 843 €	10%
DONT AIDES SÉLECTIVES (HORS AIDES AUX RÉSIDENCES)	20 594 762 €	16 036 056 €	-22%
DONT AIDES AUX RÉSIDENCES	383 820 €	382 430 €	0%
66 CHARGES FINANCIÈRES	0 €	742 €	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	796 106 €	165 942 €	-79%
68 DOTATIONS AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	179 106 €	373 103€	108%
69 IMPÔTS SUR BÉNÉFICES	0 €	0 €	
<b>TOTAL</b>	<b>44 964 700 €</b>	<b>42 271 424 €</b>	<b>-6%</b>
PRODUITS	31/12/2016	31/12/2017	16/17
70 VENTES DE PRODUITS, PREST. SERVICES...	263 895 €	162 294 €	-39%
72 PRODUCTION IMMOBILISÉE	0 €	0 €	
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	12 274 619 €	10 087 376 €	-18%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	32 772 178 €	34 940 799 €	7%
DONT TAXE FISCALE	31 260 377 €	33 183 771 €	6%
DONT APPLICATION DE L'ARTICLE 30	1 511 081 €	1 757 028 €	16%
76 PRODUITS FINANCIERS	0 €	0 €	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 770 €	52 397 €	112%
78 REPRISSES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	747 892 €	0€	
79 TRANSFERTS DE CHARGES	0 €	2 729 €	
<b>TOTAL</b>	<b>46 083 354 €</b>	<b>45 245 595 €</b>	<b>-2%</b>
<b>RÉSULTAT : PERTE OU BÉNÉFICE</b>	<b>1 118 654 €</b>	<b>2 974 171 €</b>	<b>166%</b>

## CRÉDITS

### Directeur de la publication

Philippe Nicolas

### Rédaction

L'équipe du CNV

### Coordination

Service communication

### Conception graphique

[www.watsonmoustache.com](http://www.watsonmoustache.com)

[contact@watsonmoustache.com](mailto:contact@watsonmoustache.com)

### Impression

SOPEDI

ISSN : 2105-5998

Avril 2018

## CONTACT

CNV

9 bd des Batignolles

75008 Paris

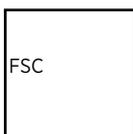
**T.** 01 56 69 11 30

**F.** 01 53 75 42 61

**E.** [info@cnv.fr](mailto:info@cnv.fr)

[www.cnv.fr](http://www.cnv.fr)

 [@cnv\\_info](https://twitter.com/cnv_info)



Etablissement public industriel et commercial relevant du Ministère de la culture et de la communication.

RCS paris 445 401 912



WWW.CNV.FR  
@CNV\_INFO

**CENTRE NATIONAL  
DE LA CHANSON DES  
VARIÉTÉS ET DU JAZZ**

